

ARRÊTÉ N° 2025/029
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de Virelade,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret N°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière modifié et complété par les décrets N°69-150 du 15 février 1969 et 72-41 du 30 juin 1972,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

VU la déclaration en date du 19 septembre 2025, de **l'entreprise EIFFAGE ROUTE représentée** par Monsieur Eric LAFLAQUIERE située La Seleyre – 33360 LATRESNE, signalant qu'elle procèdera à la réfection de la voirie ; **VC3, VC4, VC204 L'ANGUILLEY–33720 VIRELADE.**

CONSIDERANT qu'il convient, pendant la durée de cette intervention de règlementer la circulation publique à **partir du 24 septembre 2025 et pour une durée de 10 jours.**

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'entreprise EIFFAGE ROUTE située La Seleyre – 33360 LATRESNE, représentée par Monsieur Eric LAFLAQUIERE est autorisée à mettre en œuvre sous sa responsabilité, toutes mesures de circulation appropriées dans le cadre d'intervention ponctuelle qu'elle sera amenée à entreprendre **sur le domaine public** en vue d'assurer la sécurité des usagers **sur la commune de Virelade, à compter du 24 septembre 2025 et pour une durée de 10 jours.**

ARTICLE 2 : La circulation sera limitée à 30km/h et sous alternat durant 3 jours pour le dérasement accotement, ensuite la circulation sera interdite et la route barrée avec déviation lors du reprofilage de la voirie et du revêtement bicouche pendant 2 jours. Le stationnement sera interdit. L'entreprise aura à sa charge et sous sa responsabilité la police de la circulation du chantier mobile.

ARTICLE 3 : La signalisation du chantier sera faite par les soins de l'entrepreneur chargé des travaux et à ses frais au moyen de signaux conformes à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

Des panneaux de signalisation seront installés de part et d'autre du chantier sous le couvert du pétitionnaire, qui en assurera la maintenance pendant la prestation.

ARTICLE 4 : L'entreprise restera seule responsable de tous dommages qui pourraient survenir aux personnes et aux biens du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle réglera elle-même sans intervention de la collectivité. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE 5 : Les travaux devront être conforme au CCGT en vigueur.

ARTICLE 6 : L'entreprise s'engage à remettre la chaussée en état après son intervention, à ses frais, sous peine de poursuites.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de VIRELADE.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne.
- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de PODENSAC.
- L'Entreprise EIFFAGE ROUTE

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Virelade, le 20 septembre 2025

Le Maire,

Laetitia FAUBET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laetitia Faubet', written over a circular official stamp. The stamp is purple and contains the text 'Mairie de VIRELADE' at the top, a central emblem featuring a building and a tree, and '33 (Gironde)' at the bottom. There are also small stars on either side of the emblem.

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☐

Nom : EIFFAGE ROUTE Prénom :
Dénomination : Représenté par : E. LAFLAQUIERE
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : La SELEYRE
Code postal 33360 Localité : LATRESNE Pays : FRANCE
Téléphone 0556621550 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : eric.laflaquiere@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : VC3, VC4, VC204 L'ANGUILLEY
Code postal 33720 Localité : VIRELADE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réfection de voirie
Date prévue de début des travaux : 24 09 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 010

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 010 Date de début de réglementation 24 09 2025
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Travaux en rue barrée: revêtement bicouche 2 jours

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : EIFFAGE ROUTE Prénom :

Dénomination : Représenté par : E LAFLAQUIERE

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone 06 13 15 30 96 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : eric.laflaquiere@eiffage.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 19 09 2025

Nom : LAFLAQUIERE Prénom : Eric Qualité : Conducteur de travaux



